

COMMUNE DE CERVON
Conseil Municipal du 6 décembre 2017

L'an 2017, le 6 décembre 2017 à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

Présents : Monsieur SANSOIT Fabien, Maire, Mesdames : BOULIN Stéphanie, COQUARD Laure, CORDILLOT Marie-Agnès, GUDIN Michelle, KOWAL Sophie, Messieurs : BERTIN Pascal, HALM Charles, LOISY Fabien, MARTIN Jacques, MATHIEU Alain, PETRE Yves, SAINT JOST Alexandre

Absents : MM. Daniel CHAPUT, Emmanuel RENAULT

Approbation du procès-verbal :

Stéphanie BOULIN donne lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

• **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

- Place Vauban : Comme il a été convenu lors du Conseil Municipal du 13 septembre 2017, il a été procédé au sciage de l'enrobé et à l'apport de terre végétale entre les arbres. Les racines des arbres qui soulevaient le carrelage de certaines maisons proches ont été coupées. Les travaux effectués par l'entreprise TACHE s'élèvent à 2 100€.
- Bas du bourg : Les travaux ont été réalisés la semaine dernière par Nièvre Travaux Matériel. Un ancien caniveau a été dégagé. Un drain a été posé. Les travaux s'élèvent à 3 290€.
- Bas du bourg : L'entreprise JTP, contactée pour une précision sur son devis, maintient ses tarifs. Les travaux pour la pose d'une bordure lui sont donc confiés pour 4 746€.
- Avenue de la Gare : Considérant que des travaux d'égavage et d'entretien ont été effectués dans l'Avenue de la Gare, il est proposé de prolonger le caniveau déjà en place. L'entreprise JTP a transmis un devis pour ces travaux qui s'élève à 1 168,56€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de confier la pose de ce caniveau à l'entreprise JTP.

- SAIP Marcilly : Une première partie des travaux du réseau électrique a été effectuée par le SIEEEN. Dès qu'ENEDIS aura effectué le raccordement électrique permettant l'alimentation de l'alarme, nos agents poseront une dalle de béton.

• **ASSURANCE DES AGENTS**

- La CNP assurance nous a transmis un appel à cotisation provisionnelle (exercice 2018) pour couvrir le personnel de la Mairie en cas d'absence pour maladie ou décès :
 - 3 agents affiliés à la C.N.R.A.C.L (agents à temps complet) pour un montant de 6 666,16€
 - 5 agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C (agents à temps non complet ou contractuels) pour un montant de 365,85€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, l'appel à cotisation de la CNP assurance.

- **CLECT (Commission Locale d'Évaluation des charges transférées)**

- La CLET a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées par des communes à un groupement ayant pour cadre fiscal la Fiscalité Professionnelle Unique. Elle s'est réunie le 15 octobre 2017 pour procéder à l'élection du président et du vice-président. Ont été élus :

- M. Christophe GAGNEPAIN Président
- M. Jean-Marc GRASSET, vice-Président

Un groupe de travail de 10 personnes a également été élu.

Les pratiques étant inchangées en 2017, aucun transfert de charge n'est à constater.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver ce rapport.

- **Demande de subvention exceptionnelle**

- Pour les besoins de son fonctionnement, le C.C.A.S demande une subvention exceptionnelle de 200€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour accorder une subvention de 200€ au C.C.A.S.

- **Chaudière de la cantine**

Considérant que suite à la révision de la chaudière, il subsiste un résiduel de monoxyde de carbone. Le taux mesuré est sans danger pour les usagers, mais montre que la chaudière arrive en fin de vie. La Commission des Travaux propose le changement de la chaudière et opérerait par sécurité pour la pose d'une chaudière à condensation. Des devis ont été demandés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à la Commission des Travaux de choisir le devis le mieux disant et autorise M. le Maire à signer la meilleure proposition.

- **Voirie intercommunale**

La Commission des Travaux s'est réunie pour étudier la proposition de la Communauté de Communes de Tannay, Brinon, Corbigny concernant la voirie communale qui pourrait être transférée à l'intercommunalité. La proposition porte sur un linéaire de 15 345m à confirmer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord de principe pour poursuivre le travail de transfert selon cette proposition.

- **Bulletin Municipal**

- La Commission Communication s'est réunie pour établir le contenu du bulletin. Il est proposé de revoir le mode de distribution afin que tous les habitants le reçoivent en même temps. Il faudra prévoir la mise sous enveloppe et l'adressage des bulletins.

M. le Maire se renseignera, les conseillers seront informés de la solution qui sera retenue.

- **CONVENTION POUR LE DENEIGEMENT**

- M. le Maire propose qu'une convention entre M. Pascal BERTIN et la Mairie soit établie pour le déneigement de la Commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à prendre une délibération entre la Commune et M. Pascal BERTIN pour le déneigement des routes communales pour la durée du mandat.

• QUESTIONS DIVERSES

- P.L.U : Une décision de continuer ou d'arrêter l'élaboration du P.L.U doit être prise très rapidement. Il faut se renseigner auprès de la Préfecture pour demander s'il est possible d'abandonner le projet sans conséquences financières. M. le Maire propose de réunir la Commission P.L.U. le mercredi 10 janvier à 17H30 pour envisager une solution.
- La Commission solidarité propose de renouveler l'attribution :
 - d'un chèque Nièvre Achat de 30€ pour les diplômés de la commune et d'un dictionnaire interactif ou un DVD pour les enfants entrant en 6ème
 - de livres, jouets ou doudous pour les enfants de la commune
 - d'un chèque Nièvre Achat Plaisir pour le concours photo adultes
 - d'un livre d'AL Jacquard pour le concours photo enfants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord au renouvellement de cette proposition

- La commune organise chaque année un concours photo. Il est proposé d'exposer les photos lauréates du concours sur 5 panneaux disposés en différents endroits du bourg. Un devis pour l'agrandissement des photos sur bâche a été demandé à RAPID FLYER, il s'élève à 254€ TTC. Un devis a été demandé à l'ESAT de Montsauche pour les panneaux, il s'élève à 1 656€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation des 5 panneaux photo, et autorise Monsieur le Maire à signer les devis afférents à ce projet.

- M. le Maire attire l'attention des Conseillers sur la propreté du cimetière. En effet, à partir de 2020 les Communes n'auront plus le droit d'utiliser des produits phytosanitaires dans les cimetières. Une solution devra être trouvée pour entretenir les allées.
- Secourisme :
 - M. le Docteur Pierre-Yves BILLARD propose d'intervenir dans chaque commune de la CCTBC pour former les conseillers municipaux aux gestes de premiers secours.
 - M. le Maire propose de contacter les pompiers pour organiser une formation des Cervonnais aux premiers secours

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à ces propositions.

- La Commission des travaux se réunira pour examiner les travaux à effectuer dans la commune :
 - Elagage à Certaines
 - Talus + chemin à La Vallée de Certaines
 - Bas du bourg
 - Plateforme. Les 4 entreprises consultées ont fait parvenir leur devis :

-JTP : 17 034€ TTC	- TACHE : 17 658€ TTC
- NTM : 17 317€ TTC	- Eiffage : 21 000€ TTC

Le Conseil Municipal sera tenu au courant des décisions prises pour ces travaux.

- Des habitants de Certaines proposent leur aide pour distribuer les bulletins municipaux
- Dates à venir :
 - Préparation des vœux. : 6 janvier 2018 à 14H
 - Prochain Conseil Municipal : 7 février 2018 à 20H

La séance est levée à 22H10